Bureau du vérificateur général du Canada
Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014

Bureau du vérificateur général du Canada

Pour obtenir de l'information, veuillez communiquer avec la :

Direction des communications
Bureau du vérificateur général du Canada
240, rue Sparks
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0G6

Téléphone : 613-995-3708 ou 1-888-761-5953 (sans frais)
Télécopieur : 613-957-0474
Numéro pour les malentendants (ATS seulement) : 1-613-954-8042
Courriel : communications@oag-bvg.gc.ca
Site Web : www.oag-bvg.gc.ca

ISSN 1927-1980

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le budget principal des dépenses. Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit ni d'un examen externe.

Le Bureau du vérificateur général du Canada a une seule activité de programme : l'audit législatif. Il réalise des études et des audits indépendants qui fournissent information, avis et assurance au Parlement, au gouvernement et à la population canadienne.

Mandat

Le vérificateur général du Canada est un haut fonctionnaire du Parlement. Il est indépendant du gouvernement et présente ses rapports directement au Parlement. Ses fonctions sont établies par la *Loi sur le vérificateur général*, la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'autres lois et des décrets en conseil. Elles consistent à réaliser des audits législatifs et, dans certains cas, à surveiller les ministères et les organismes fédéraux, les sociétés d'État, les gouvernements territoriaux et d'autres entités.

Mode de présentation

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport présente les autorisations de dépenser du Bureau accordées par le Parlement et utilisées par le Bureau, de manière cohérente avec le budget principal des dépenses pour l'exercice 2014-2015. Ce rapport trimestriel présente de l'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser. Le Bureau utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de production de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont établies en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Les autorisations disponibles ont diminué à la suite de la mise en œuvre de notre proposition découlant de l'Examen stratégique et fonctionnel. Il convient de noter que les autorisations disponibles pour l'exercice 2014-2015 comprennent les fonds reportés de l'exercice 2013-2014; les autorisations disponibles pour l'exercice 2013-2014 ne comprenaient pas les fonds reportés de l'exercice antérieur parce que ces fonds n'avaient pas encore été attribués par le Conseil du Trésor à la fin du deuxième trimestre.

Les autorisations utilisées ont augmenté en raison d'un paiement de transition unique de 2,1 millions de dollars effectué à la suite du passage du régime de paye à l'avance au régime de paye en arrérages du travail effectué.

Autorisations disponibles et utilisées au 30 septembre (en millions de dollars)

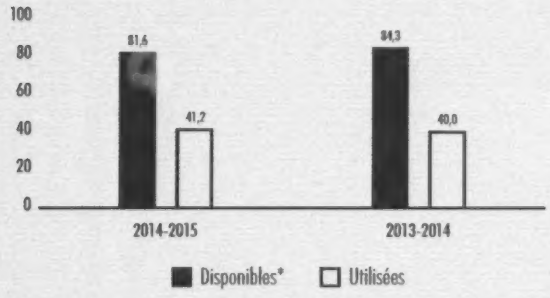

Autorisations utilisées au cours du trimestre clos le 30 septembre (en millions de dollars)

* Comprend seulement les autorisations disponibles aux fins d'utilisation et celles accordées par le Parlement à la fin du trimestre

Risques et incertitudes

Aucun risque significatif ni incertitude n'est à signaler.

Mise en œuvre du budget 2012

Le Bureau a réalisé en 2014-2015 les économies prévues grâce à des mesures d'efficience qui permettent d'harmoniser ses ressources à son mandat, rationalisant ainsi sa façon de fonctionner.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a pas de changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes.

Approuvé par :

Le vérificateur général du Canada,

Michael Ferguson, CPA, CA
FCA (Nouveau-Brunswick)

Le vérificateur général adjoint
et dirigeant principal des finances,

Sylvain Ricard, CPA, CA

Ottawa, Canada
Le 28 novembre 2014

État des autorisations (non audité)

	Exercice 2014-2015			Exercice 2013-2014		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant *le 31 mars 2015**	Crédits utilisés pour le trimestre terminé *le 30 septembre 2014*	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé *le 31 mars 2014**	Crédits utilisés pour le trimestre terminé *le 30 septembre 2013*	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
	(en milliers de dollars)					
Crédit 20 – Dépenses de fonctionnement	74 288	17 311	36 925	76 611	17 523	35 430
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	(2 510)	(166)	(577)	(2 510)	(479)	(545)
Crédit net 20 – Dépenses nettes de fonctionnement	71 778	17 145	36 348	74 101	17 044	34 885
Autorisations législatives budgétaires	9 794	2 448	4 897	10 233	2 558	5 116
Autorisations budgétaires totales	**81 572**	**19 593**	**41 245**	**84 334**	**19 602**	**40 001**
Autorisations non-budgétaires	-	-	-	-	-	-
Autorisations totales	**81 572**	**19 593**	**41 245**	**84 334**	**19 602**	**40 001**

* Comprend seulement les autorisations disponibles aux fins d'utilisation et celles accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)

	Exercice 2014-2015			Exercice 2013-2014		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant *le 31 mars 2015*	Sommes dépensées durant le trimestre terminé *le 30 septembre 2014*	Cumul des dépenses à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé *le 31 mars 2014*	Sommes dépensées durant le trimestre terminé *le 30 septembre 2013*	Cumul des dépenses à la fin du trimestre
			(en milliers de dollars)			
Dépenses :						
Personnel	72 981	16 847	33 586	69 043	17 263	34 693
Transports et communications	3 444	613	1 593	5 662	676	1 540
Information	498	82	161	770	133	227
Services professionnels et spéciaux	4 802	1 766	3 096	7 853	1 503	2 612
Location	1 092	87	827	1 671	69	841
Services de réparation et d'entretien	211	28	47	415	66	94
Services publics, fournitures et approvisionnements	354	37	79	617	53	106
Acquisition de matériel et d'outillage	700	227	256	812	322	434
Autres subventions et paiements*	–	72	2 177	1	(4)	(1)
Dépenses budgétaires brutes totales	**84 082**	**19 759**	**41 822**	**86 844**	**20 081**	**40 546**
Moins les recettes affectées aux dépenses :						
Sommes recouvrées						
Des membres du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL)	(660)	(2)	(95)	(660)	(6)	(72)
De l'Organisation internationale du travail	(1 850)	(164)	(482)	(1 850)	(473)	(473)
Dépenses budgétaires nettes totales	**81 572**	**19 593**	**41 245**	**84 334**	**19 602**	**40 001**

*Incluent le paiement de transition de 2,1 millions de dollars effectué en 2014-2015 à la suite du passage du régime de paye à l'avance au régime de paye en arrérages du travail effectué.